

After the Rain S.A., à Genève
Convocation

Assemblée générale extraordinaire

Lundi 1^{er} septembre 2008, à 15 h,
en l'Etude de Me Valérie Marti, notaire, 1206 Genève, route de Florissant 12

Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital-actions de CHF 1 000 000.– à CHF 0.–, suivie d'une reconstitution immédiate de ce dernier.
- 2. Augmentation du capital-actions de CHF 200 000.– pour le porter à CHF 1 200 000.– par l'émission au pair de 2000 actions d'une valeur nominale de CHF 100.– chacune.
- 3. Extension du but social.
- 4. Adoption de nouveaux statuts.
- 5. Divers.

Les nouveaux statuts sont à disposition des actionnaires au siège social. Les bénéficiaires d'un droit de souscription préférentiel sont informés qu'ils disposent d'un délai de quinze jours à compter de la présente publication pour faire valoir leur droit préférentiel de souscription, de manière irrévocable, dans le cadre de la reconstitution et de l'augmentation du capital-actions prévues à l'ordre du jour. Les souscriptions devront être adressées par écrit dans le délai ci-dessus directement à l'attention du conseil d'administration à l'adresse de la société.

Le conseil d'administration